

## **COLLOQUE #303 – « CONTRAINTES ET DROITS » APPEL À COMMUNICATIONS**

Le droit peut-il exister sans contraintes, ou autrement dit, le droit n'est-il que contrainte?

En droit, la notion de contrainte connaît plusieurs emplois. La loi, par exemple, est comprise comme une contrainte sociale. Plus couramment, la contrainte est carrément assimilée à une obligation. De ce point de vue, la contrainte est envisagée comme liant notre volonté et nous privant de liberté.

Pourtant, la contrainte est surtout une nécessité de la liberté, en ce qu'elle assure un potentiel créatif indéniable. Ainsi, l'article 1378 du *Code civil du Québec*, qui définit le contrat, nous rappelle que chacune est libre de s'imposer ses propres contraintes juridiques, le contrat étant la loi des parties.

Partant de ce paradoxe, cette journée de réflexion explorera le potentiel de créativité de la contrainte sur le droit en s'inspirant des pratiques de [l'OuDroPo](#), l'Ouvroir de Droit Potentiel, un lieu de créativité juridique et de théorie du droit se situant dans la mouvance de l'OuLiPo, l'Ouvroir de Littérature Potentielle. Ce colloque invite ainsi les participantes à imaginer du droit potentiel basé sur l'utilisation d'une contrainte, tel que nous y invite l'OuDroPo, qui dispose dans son [manifeste](#) qu'« à l'aide d'une contrainte librement choisie, il sera créé du droit : norme, acte, lien, prérogative ou personne juridique ».

Plus précisément, cette journée souhaite mettre en lumière les contraintes et les habitudes qui structurent la pensée juridique, et les normes qui s'en dégagent, trop souvent laissées dans l'ombre, rendant la pensée juridique inconsciente, voire machinale, et donc contrainte malgré elle.

Redonner une visibilité aux contraintes permettra de reprendre la main sur le droit envisagé comme « science humaine », et de révéler la grammaire innervant le droit et le pouvoir qu'elle exerce sur notre manière de le penser et de le vivre.

Ce colloque se veut un lieu d'expérimentation permettant de faire jaillir le potentiel « infini » du droit. Il vise à explorer le droit à partir de différentes contraintes et disciplines dans le but de contrecarrer les approches actuelles qui réduisent le droit, son

enseignement et sa pratique aux règles en vigueur et à leur mise en œuvre plutôt que de le comprendre comme un processus culturel et poétique, participant à la constitution du monde.

Organisé par le [Groupe de recherche sur les humanités juridiques](#), ce colloque s'inscrit dans une programmation de recherche subventionnée par le FRQSC sur les humanités juridiques. Il contribuera à rappeler le caractère foncièrement humaniste du droit en s'appuyant sur des expertises originales et complémentaires qui mettront en exergue le pouvoir des contraintes en droit. Visant à rassembler des chercheuses chevronnées et débutantes, il se veut ainsi un lieu de découverte, de rencontre et de maillage entre des spécialistes partageant des intérêts liés aux humanités et au droit, et provenant d'une variété de disciplines.

Laisser entrevoir la grammaire du droit et rendre disponibles de nouvelles lectures nécessitent en effet de tester de nouveaux concepts, de nouvelles configurations juridiques ou même des concepts exogènes. De ce geste libérateur jaillira le potentiel infini du droit.

\*\*\*

Toute personne travaillant sur une thématique liée aux contraintes et aux droits est invitée à soumettre une proposition de communication. Cet appel à communications s'adresse aux professeures, chercheuses, ainsi qu'aux étudiantes de tous les cycles, provenant de l'ensemble des lettres, arts, sciences humaines et sociales. Nous encourageons particulièrement les personnes issues de groupes minorisés à soumettre une proposition de communication.

Les communications retenues par le comité scientifique prendront la forme de présentations d'une quinzaine de minutes.

Veuillez noter que le colloque se déroulera en ligne.

Une proposition de communication doit inclure :

- Votre nom, votre affiliation institutionnelle, votre statut professionnel et votre courriel
- Le titre de votre communication (**180 caractères maximum, espaces comprises**)
- Le résumé de votre communication (**1500 caractères maximum, espaces comprises**)

Votre proposition doit être transmise, en format Word, **au plus tard le 11 février 2022** à : [marie-andree.plante@mail.mcgill.ca](mailto:marie-andree.plante@mail.mcgill.ca).

Un accusé de réception sera émis dès réception de votre proposition. Les responsables du colloque évalueront ensuite l'ensemble des propositions et communiqueront leurs décisions au plus tard le **25 février 2022**.

**Responsables du colloque :**

Alexandra Popovici : [alexandra.popovici@usherbrooke.ca](mailto:alexandra.popovici@usherbrooke.ca)

Mark Antaki : [mark.antaki@mcgill.ca](mailto:mark.antaki@mcgill.ca)

Gaële Gidrol-Mistral: [gidrol-mistral.gael@uqam.ca](mailto:gidrol-mistral.gael@uqam.ca)

Marie-Andrée Plante : [marie-andree.plante@mail.mcgill.ca](mailto:marie-andree.plante@mail.mcgill.ca)

Pour en savoir plus, consultez le [programme préliminaire du colloque et l'appel à communications](#) sur le site Internet de l'ACFAS.

\*Le féminin est utilisé ici de manière générique.